

Tout savoir sur LES PLACES BLEUES à Fuveau



Une zone bleue, qu'est-ce que c'est ?

Le stationnement en zone bleue est **un stationnement gratuit, mais réglementé**. Il autorise le stationnement pour une **durée limitée** afin de favoriser la rotation des véhicules aux abords des commerces. Ces zones de stationnement sont appelées « zones bleues », car elles sont matérialisées par un marquage au sol bleu et régulées par un disque de stationnement bleu.



Comment ça marche ?

Le stationnement en zone bleue est **limité à 1h30 du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h**.

Où se procurer un disque bleu ?

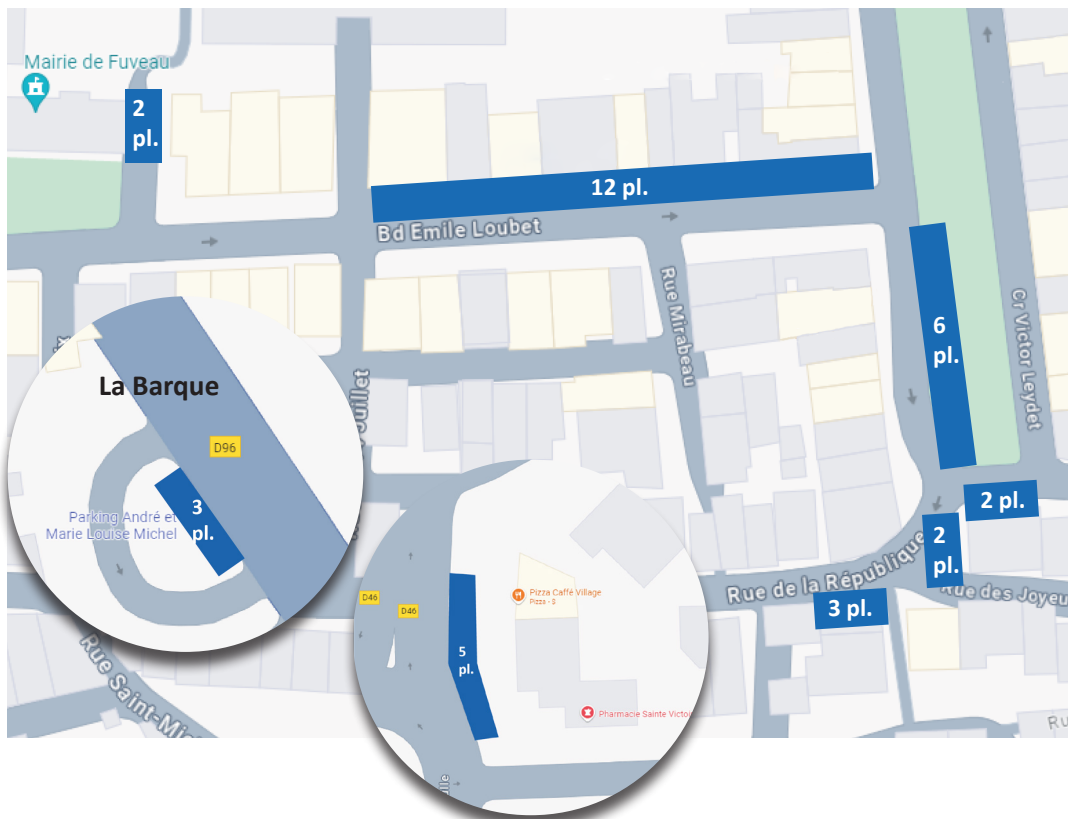
Les disques bleus seront à votre disposition gratuitement auprès de vos commerçants, de l'office du tourisme et de l'accueil de la Mairie.



Où se trouvent elles ?

Nom de voies	Emplacement	Nombre de places
Parking Pizza Caffé	Au fond du parking, côté pharmacie	5
Cour de la Mairie	Contre l'hôtel de ville	2
Boulevard Emile Loubet	Côté gauche	12
Cours Victor Leydet	Partie droite en venant du Bvd Loubet Devant la Maison des associations	6 2
Rue de la République	Face à la boucherie et l'opticien Entre l'opticien et l'auto école	2 3
Parking Louise Michel	Côté gauche en entrant dans le parking	3

**Vous avez donc à votre disposition
32 places bleues dans le centre du village et
3 places bleues à la Barque !**



+ D'INFOS
sur le stationnement à Fuveau

- www.mairiedefuveau.fr Rubrique Vivre à Fuveau > Déplacement et mobilité > Stationnement
- infotravaux@mairie-fuveau.com

